

COMMUNE : 232 SALBRIS  
 ARRONDISSEMENT : 41 ROMORANTIN-LANTHENAY  
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LAMOTTE-BEUVRON



N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS				
Bases d'imposition effectives 2018 <sup>1</sup>	Taux d'imposition communaux de 2018 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonnés 2019 <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 <sup>4</sup>	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3) <sup>5</sup>
Taxe d'habitation.....	6 273 409	24,65	>>>	1 584 995
Taxe foncière (bâti).....	5 913 542	28,43	>>>	1 715 751
Taxe foncière (non bâti).	53 163	119,98	>>>	63 469
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : <sup>4</sup>			85 469	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : <sup>4b</sup>		>>>		
			Total :	3 364 215

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 <sup>5</sup>

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 3541 804

Total allocations compensatrices : 177 589

Produit taxe additionnelle FNB <sup>7</sup> : -

Produit des IFEER <sup>8</sup> : -

Produit de la CVAE <sup>9</sup> : -

Versement GIR <sup>10</sup> : -

Prélèvement GIR <sup>11</sup> : -

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 3364 215

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires <sup>12</sup> : -

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col. 2 ou 3) <sup>6</sup>	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE <sup>12</sup>	Taux de référence 2019 (col. 6 x col. 8) <sup>9</sup>	3. TAUX VOTES <sup>12</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 <sup>11</sup>	Produit correspondant (col. 10 x col. 11) <sup>12</sup>
Taxe d'habitation.....	24,65	24,65	24,65	6 430 000	1 584 995
Taxe foncière (bâti).....	28,43	3364 215	28,43	6 035 000	1 715 751
Taxe foncière (non bâti).	119,98	3 364 215	119,98	52 900	63 469
CFE.....	>>>				

Produit à taux constants (6 décimales) : 3 364 215 = 1,00

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A BLOIS le 12 MARS 2019

Le Directeur Dep. des Finances Publiques ALAIN CHAPON

A SALBRIS le 08 avril 2019

Le préfet,

Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX.

Accusé de réception en préfecture 041-214102329-20190404-DELIB-19-41-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2019  
 Date de réception préfecture : 11/04/2019

COMMUNE : 232 SALBRIS  
 ARRONDISSEMENT : 41 ROMORANTIN-LANTHENAY  
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LAMOTTE-BEUVRON



N° 1259 COM (2)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2019

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

**III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES** <sup>13</sup>

Taxe d'habitation :	168 847
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	2 202
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	6 540
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotations pour perte de THLV :	

**2. BASES NON TAXEES** <sup>14</sup>

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE <sup>15</sup>	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

**4. PRODUIT DES IFFER** <sup>8</sup>

Éoliennes & hydroélectriques	3 391
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	230
Transformateurs	10 418
Stations radioélectriques	>>>
Gaz - Stockage, transport...	

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX** <sup>16</sup>

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau national <sup>13</sup>	Taux départemental <sup>14</sup>	Taux plafonds 2019 <sup>15</sup>	Taux 2018 des EPCI <sup>16</sup>	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. '15 - col. '16) <sup>17</sup>	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE <sup>17</sup>	Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taxe d'habitation.....	24,54	26,14	65,35	9,58000	55,77	Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	Taux maximum de la majoration spéciale >>>
Taxe foncière (bâti).....	21,19	25,87	64,68	0,50000	64,18	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national >>>	23,36
Taxe foncière (non bâti).	49,67	50,58	126,45	3,40000	123,05	communal >>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

**DIMINUCTION SANS LIEN** <sup>18</sup>  
 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée  
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Accusé de réception en préfecture  
 041-214102329-20190404-ELELIB19-41-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2019  
 Date de réception préfecture : 11/04/2019